

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

**DELIBERATION N° 2017-36(GRH)**

Date de convocation : 6 juin 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 20 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Étaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge SARDELLA.

**Étaient excusé(e)s :**

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Transformation de postes – filière sapeurs-pompiers professionnels**

**Le Président expose :**

Par délibération n° 2017-03 (DIR) du 8 février 2017, les membres du Conseil d'Administration ont adopté le projet de service.

Suite aux mouvements de personnel, les postes de chefs de centre de Barcelonnette, Sisteron et Digne les Bains seront vacants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il convient donc de prévoir les transformations suivantes :

- Un poste vacant relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels en un poste de capitaine relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels pour occuper les fonctions de chef de centre de Barcelonnette et responsable de la compagnie de Barcelonnette ;
- Un poste vacant relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels en un poste de capitaine relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels pour occuper les fonctions de chef de centre de Sisteron et responsable de la compagnie de Sisteron ;
- Un poste relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels correspondant à un lieutenant qui va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup>

septembre 2017 en un poste de capitaine relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels pour occuper les fonctions de chef de centre de Digne les Bains, responsable de la compagnie de Digne les Bains.

L'ensemble de ces postes pourrait être pourvu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

L'incidence financière s'élève à 69.150 € et les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2017.

Ces dispositions ont reçu l'avis favorable du Comité technique le 13 juin 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du Conseil d'administration**



**Claude FIAERT**

